

OFFRE PUBLIQUE DE RETRAIT SUIVIE D'UN RETRAIT OBLIGATOIRE
PORTANT SUR LES ACTIONS DE LA SOCIETE



INITIÉE PAR



PRÉSENTÉE PAR



ETABLISSEMENT PRESENTATEUR, GARANT ET CONSEIL FINANCIER

**INFORMATIONS RELATIVES AUX CARACTERISTIQUES NOTAMMENT JURIDIQUES,
FINANCIERES ET COMPTABLES DE LA SOCIETE MANNAI CORPORATION QPSC**



Le présent document relatif aux autres informations de Mannai Corporation QPSC a été déposé auprès de l'Autorité des marchés financiers ("AMF") le 27 novembre 2018, conformément aux dispositions de l'article 231-28 de son Règlement général et de son instruction n° 2006-07 relative aux offres publiques d'acquisition. Ce document a été établi sous la responsabilité de Mannai Corporation QPSC.

Le présent document complète la note d'information conjointe relative à l'offre publique de retrait suivie d'un retrait obligatoire initiée par Mannai Corporation QPSC visant les actions de la société Gfi Informatique, visée par l'AMF le 27 novembre 2018 sous le n° 18-537, en application d'une décision de conformité du même jour (la "**Note d'Information Conjointe**").

Le présent document et la Note d'Information Conjointe sont disponibles sur les sites Internet de l'AMF (www.amf-france.org) et de Mannai Corporation QPSC (www.mannai.com), et peuvent être obtenus sans frais auprès de Crédit Agricole Corporate and Investment Bank, 12, place des Etats-Unis, CS 70052, 92547 Montrouge Cedex.

Conformément aux dispositions de l'article 231-28 du Règlement général de l'AMF, un communiqué sera diffusé, au plus tard la veille du jour de l'ouverture de l'offre publique de retrait, afin d'informer le public des modalités de mise à disposition du présent document.

TABLE DES MATIÈRES

1.	Rappel des principales caractéristiques de l'Offre.....	3
2.	Présentation de l'Initiateur	4
2.1	Renseignements d'ordre général concernant Mannai.....	4
2.1.1	Dénomination sociale et numéro d'identification	4
2.1.2	Forme juridique et nationalité.....	4
2.1.3	Siège social	4
2.1.4	Exercice social	4
2.1.5	Objet social	4
2.1.6	Durée.....	5
2.2	Renseignements concernant le capital social de Mannai.....	5
2.2.1	Capital social.....	5
2.2.2	Forme des actions	5
2.2.3	Cession et transmission des actions	5
2.2.4	Droits attachés aux actions.....	5
2.2.5	Répartition du capital social.....	5
2.2.6	Instruments financiers non représentatifs du capital.....	5
2.2.7	Autres titres donnant accès au capital.....	5
2.2.8	Pacte.....	6
2.3	Administration, direction et contrôle de Mannai.....	6
2.3.1	Conseil d'administration	6
2.3.2	Comités spécialisés	6
2.3.3	Commissaire aux comptes	6
2.4	Activités de Mannai	7
2.4.1	Principales activités	7
2.4.2	Faits exceptionnels et litiges	7
3.	Mode de financement de l'Offre et frais liés	7
4.	Situation comptable et financière consolidée de Mannai.....	7
4.1	Bilan.....	7
4.2	Compte de résultat	8
4.3	Autres informations	8
5.	Restriction concernant l'Offre à l'étranger.....	8
6.	Attestation de la personne responsable de l'information relative à Mannai	8

1. RAPPEL DES PRINCIPALES CARACTERISTIQUES DE L'OFFRE

En application du Titre III du Livre II, et plus particulièrement des articles 236-3 et 237-1 du règlement général de l'AMF ("**RG AMF**"), la société Mannai Corporation QPSC, société de droit qatari constituée sous la forme d'une "Qatari Public Shareholding Company" (QPSC), dont le siège social est situé P.O. Box 76, à Doha, au Qatar, immatriculée au registre du commerce sous le numéro 12 ("**Mannai**" ou l'"**Initiateur**"), propose de manière irrévocable aux actionnaires de la société Gfi Informatique, société anonyme, dont le siège social est situé au 145, boulevard Victor Hugo, 93400 Saint-Ouen, immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Bobigny sous le numéro 385 365 713 et dont les actions sont admises aux négociations sur le compartiment B du marché réglementé d'Euronext à Paris ("**Euronext Paris**") sous le code ISIN FR0004038099 ("**Gfi Informatique**" ou la "**Société**"), d'acquérir la totalité de leurs actions Gfi Informatique dans le cadre d'une offre publique de retrait (l'"**Offre Publique de Retrait**") qui sera immédiatement suivie d'une procédure de retrait obligatoire (le "**Retrait Obligatoire**" et, avec l'Offre Publique de Retrait, l'"**Offre**"), au prix unitaire de 10,50 euros (le "**Prix de l'Offre**").

A la date de la Note d'Information Conjointe, Mannai détient 64.306.942 actions et droits de vote de la Société, représentant 96,60 % du capital social et des droits de vote théoriques de la Société, sur la base d'un nombre total de 66.570.771 actions et autant de droits de vote théoriques, en application de l'alinéa 2 du I de l'article 223-11 du RG AMF.

En conséquence, l'Offre vise la totalité des actions de la Société non détenues par l'Initiateur à la date de la Note d'Information Conjointe, soit, à la connaissance de l'Initiateur, un nombre de 2.263.829 actions représentant 3,40 % du capital social et des droits de vote théoriques de la Société.

Il est toutefois précisé que, à la connaissance de l'Initiateur :

- (i) les 70.030 actions auto-détenues (les "**Actions Auto-Détenues**") représentant 0,10 % du capital social de la Société, que le conseil d'administration de Gfi Informatique a décidé de ne pas apporter à l'Offre Publique de Retrait, ainsi que
- (ii) les 272.244 Actions Gratuites (tel que ce terme est défini à la section 2.3.1 de la Note d'Information Conjointe) qui sont soumises à une période de conservation ou d'indisponibilité (sous réserve des cas de levée des indisponibilités prévues par les dispositions légales ou réglementaires applicables (invalidité ou décès du bénéficiaire)) représentant 0,41 % du capital social de la Société,

ne pourront pas être apportées à l'Offre Publique de Retrait.

Dans le cadre du Retrait Obligatoire, les actions Gfi Informatique non détenues par Mannai (à l'exclusion des Actions Auto-Détenues et des Actions Gratuites ayant toutes fait l'objet de la signature d'un Contrat de Liquidité (tel que ce terme est défini à la section 2.3.2 de la Note d'Information Conjointe), tel qu'il a été complété par une lettre adressée par Mannai aux bénéficiaires d'Actions Gratuites afin de tenir compte du Prix de l'Offre (tel que détaillé à la section 2.3.2 de la Note d'Information Conjointe)) seront transférées à Mannai moyennant une indemnisation au Prix de l'Offre, soit 10,50 euros par action, cette indemnité étant nette de tous frais.

A la connaissance de l'Initiateur, il n'existe aucun autre droit, titre de capital ou instrument financier pouvant donner accès, immédiatement ou à terme, au capital ou aux droits de vote de la Société, que les actions de la Société ou les Actions Gratuites.

Conformément aux dispositions de l'article 231-13 du RG AMF, l'Offre est présentée par Crédit Agricole Corporate and Investment Bank, qui garantit la teneur et le caractère irrévocable des engagements pris par l'Initiateur relatifs à l'Offre.

2. PRESENTATION DE L'INITIATEUR

2.1 Renseignements d'ordre général concernant Mannai

Mannai a été initialement immatriculée au registre du commerce du Qatar le 26 janvier 1963.

2.1.1 Dénomination sociale et numéro d'identification

Mannai a pour dénomination sociale "Mannai Corporation Q.P.S.C.". Elle est immatriculée au registre du commerce du Qatar sous le numéro 12.

2.1.2 Forme juridique et nationalité

Mannai est une société de droit qatari désormais constituée sous la forme d'une "*Qatari Public Shareholding Company*" (QPSC).

2.1.3 Siège social

Le siège social de Mannai est situé au Qatar : Ramada Junction, Salwa Road, PO Box 76, Doha.

2.1.4 Exercice social

Chaque exercice social a une durée d'une année qui commence le 1^{er} janvier et se termine le 31 décembre. À la date du présent document, les derniers états financiers consolidés audités de l'Initiateur sont ceux relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2017.

2.1.5 Objet social

Aux termes de l'article 3 de ses statuts :

- Mannai a pour objet :
 - le contrôle administratif et financier d'autres sociétés par l'acquisition d'au moins 51 % du capital de ces sociétés,
 - la participation dans la gouvernance des filiales ou des sociétés dans lesquelles elle détient une participation,
 - l'investissement de ses actifs dans des actions, obligations, sûretés, immeubles, et tout autre investissement au Qatar ou à l'étranger,
 - la fourniture du soutien nécessaire à ses filiales,
 - l'acquisition de droits de propriété intellectuelle, franchises et autres droits incorporels, leur exploitation et leur prêt à ses filiales ou à d'autres sociétés,
 - l'acquisition des meubles et immeubles nécessaires à l'exercice de ses activités dans les limites imposées par la loi,
 - la participation à la création de sociétés de toutes formes juridiques dans le respect des dispositions légales,
 - la création d'entités ad hoc au Qatar ou à l'étranger, et
 - la représentation de sociétés étrangères ou l'action en tant que mandataire de sociétés étrangères.

- Afin de réaliser cet objet social, Mannai peut emprunter les ressources nécessaires auprès de banques et institutions financières, locales ou étrangères, et donner des sûretés, y compris le nantissement de ses titres en vertu d'une décision prise par son conseil d'administration.
- Mannai peut prendre des participations dans des sociétés qui ont une activité similaire ou associée à sa propre activité ou qui peuvent l'assister dans la réalisation de son objet social au Qatar et à l'étranger. Mannai peut aussi s'associer sous n'importe quelle forme avec ces sociétés, par voie de fusion, acquisition ou participation.

2.1.6 Durée

La durée de Mannai est fixée à 99 ans, à compter du 8 août 2007, date de la conversion de la société en "*Qatari Public Shareholding Company*" (QPSC) au registre du commerce du Qatar, qui peut être prorogée par décision de l'assemblée générale extraordinaire.

2.2 Renseignements concernant le capital social de Mannai

2.2.1 Capital social

Le capital social de Mannai est fixé à quatre cent cinquante-six millions cent quatre-vingt douze mille rials du Qatar (456.192.000 QAR). Il est divisé en 45.619.200 actions de dix rials du Qatar (10 QAR) de nominal chacune. A titre indicatif, au 21 novembre 2018, le taux de change euro/rial du Qatar était de 1 EUR = 4,15 QAR.

2.2.2 Forme des actions

Toutes les actions émises par Mannai sont sous la forme nominative.

Toutes les actions émises par Mannai sont cotées depuis 2007 au Qatar au *Qatar Stock Exchange*. Au 21 novembre 2018, la capitalisation boursière de Mannai s'élevait à 2,6 milliards de rials du Qatar.

2.2.3 Cession et transmission des actions

Les cessions et transmissions d'actions Mannai ne sont valides que si elles sont enregistrées dans les registres sociaux de Mannai.

2.2.4 Droits attachés aux actions

Outre le droit au versement de dividendes (article 18 des statuts) et le droit de vote (article 40 des statuts), les statuts ne prévoient aucun droit particulier attaché aux actions Mannai.

2.2.5 Répartition du capital social

A la date du présent document, le capital social et les droits de vote de Mannai sont détenus à hauteur notamment (i) de 51,21% par Qatar Investment & Projects Development Holding Company ("**QIPCO**", société détenue par des membres de la famille royale du Qatar), (ii) de 17,92% par Al Sakhama Trading & Contracting Co et (iii) de 15,03% par Qatar Investment Authority. Les 15,84% restants constituent le flottant.

2.2.6 Instruments financiers non représentatifs du capital

A la date du présent document, Mannai n'a émis aucun instrument financier non représentatif du capital.

2.2.7 Autres titres donnant accès au capital

A la date du présent document, aucun titre donnant accès au capital n'a été émis par Mannai.

2.2.8 Pacte

Il n'y a pas de pacte d'actionnaires en vigueur vis-à-vis de Mannai.

2.3 Administration, direction et contrôle de Mannai

2.3.1 Conseil d'administration

Mannai est dirigée par un conseil d'administration comprenant dix administrateurs, nommés pour trois ans renouvelables.

Un actionnaire doit être propriétaire d'au moins 20.000 actions de Mannai pour être éligible et siéger au conseil d'administration. Cependant, un tiers du nombre des membres du conseil d'administration peut être des membres indépendants, avec une certaine expertise et non-actionnaires.

Le conseil d'administration comprend actuellement :

- Sheikh Hamad Bin Abdulla Bin Khalifa Al Thani (Président) ;
- Sheikh Suhaim Bin Abdulla Bin Khalifa Al Thani (Vice-Président) ;
- Sheikh Khalifa Bin Abdulla Bin Khalifa Al Thani ;
- Mohamed Ali M. Al Kubaisi ;
- Ali Yousef Kamal ;
- Khalid Sultan Al Rabban ;
- Keith Higley ;
- Alekh Grewal ;
- Mohammed Yousef Hussein Ali Kamal ; et
- Abdulla Mohammed Ali Mohammed Al Kubaisi.

Aux termes des articles 28 et 31 des statuts de Mannai, en cas d'absence du Président, le droit de signer au nom de Mannai est délégué au Vice-Président, et en cas d'absence du Vice-Président, ce droit peut être délégué aux autres dirigeants (*Managing Directors*). Le président du conseil d'administration actuel est Sheikh Hamad Bin Abdulla Bin Khalifa Al Thani.

2.3.2 Comités spécialisés

Le conseil d'administration a mis en place quatre comités spécialisés : le comité d'audit, le comité des rémunérations, le comité des nominations et le comité du gouvernement d'entreprise.

2.3.3 Commissaire aux comptes

KPMG, ayant son siège social au 25 C Ring Road, PO Box 4473, à Doha, au Qatar, représentée par Gopal Balasubramaniam, a été nommée en qualité de commissaire aux comptes (*auditor*) le 21 mars 2018 pour une durée d'un an.

2.4 Activités de Mannai

2.4.1 Principales activités

Mannai, à travers ses partenaires et ses filiales, exerce des activités, majoritairement commerciales et de services, dans différents secteurs : pétrole et gaz, distribution automobile, technologies de l'information et de la communication, commerce de détail, appareils électroménagers et électroniques, services de voyage, logistique et représentation.

Plus particulièrement, la division technologies de l'information (ICT) de Mannai fournit des solutions couvrant un large spectre de technologies de l'information : équipements de réseaux passifs et actifs, serveurs, équipements de stockage et périphériques, systèmes intégrés IT et applications logicielles sur mesure. Cette division compte 1.200 salariés actuellement.

2.4.2 Faits exceptionnels et litiges

A la connaissance de Mannai, il n'existe aucun fait exceptionnel ou litige, susceptible d'affecter de manière significative l'activité, le patrimoine, les résultats ou la situation financière de Mannai.

3. MODE DE FINANCEMENT DE L'OFFRE ET FRAIS LIES

Le montant global de tous les frais, coûts et dépenses externes exposés par l'Initiateur dans le cadre de l'Offre, en ce compris notamment les honoraires et autres frais de conseils externes, financiers, juridiques, comptables ainsi que des experts et autres consultants, les frais de publicité et de communication, est estimé à environ un million d'euros (hors TVA).

L'acquisition par l'Initiateur de l'intégralité des actions Gfi Informatique visées par l'Offre représenterait, sur la base du Prix de l'Offre, un montant maximal de 23.770.204,50 euros (hors frais liés à l'opération).

Ce montant sera intégralement financé par un financement bancaire de l'Initiateur.

4. SITUATION COMPTABLE ET FINANCIERE CONSOLIDEE DE MANNAI

La présente section contient des données financières sélectionnées extraites des comptes consolidés de Mannai de l'exercice de douze mois clos le 31 décembre 2017 tels qu'arrêtés par le conseil d'administration de Mannai le 28 février 2018 et audités par KPMG, agissant en qualité de commissaires aux comptes de Mannai. Une version complète des états financiers figure dans le rapport financier annuel de Mannai pour l'exercice clos le 31 décembre 2017. Le rapport financier annuel de Mannai pour l'exercice clos le 31 décembre 2017 est disponible sur son site Internet (www.mannai.com)¹.

Les comptes consolidés non audités au 30 septembre 2018 de Mannai figurent en annexe du présent document².

La traduction en français des intitulés figurant dans les informations financières sélectionnées est une traduction libre des versions originales anglaises.

4.1 Bilan

<i>Actif (en milliers de rials du Qatar)</i>		
	Exercice clos le 31/12/2017	Exercice clos le 31/12/2016

¹ A titre indicatif, au 31 décembre 2017, le taux de change euro/rial du Qatar était de 1 EUR = 4,37 QAR et au 31 décembre 2016, le taux de change euro/rial du Qatar était de 1 EUR = 3,83 QAR.

² A titre indicatif, au 30 septembre 2018, le taux de change euro/rial du Qatar était de 1 EUR = 4,22 QAR.

Actifs courants	5.479.199	3.438.602
Actifs non courants	6.271.408	4.293.309
Total actif	11.750.607	7.731.911

<i>Passif (en milliers de rials du Qatar)</i>		
	Exercice clos le 31/12/2017	Exercice clos le 31/12/2016
Passifs courants	5.788.154	2.717.143
Passifs non courants	3.018.554	2.436.611
Total passif	8.806.708	5.153.754
Capitaux propres part du groupe	2.675.578	2.578.266
Capitaux propres	2.943.899	2.578.157
Total passif et capitaux propres	11.750.607	7.731.911

4.2 Compte de résultat

<i>(en milliers de rials du Qatar)</i>		
	Exercice clos le 31/12/2017	Exercice clos le 31/12/2016
Chiffre d'affaires	7.041.329	4.885.644
Marge brute	1.733.946	1.184.665
Résultat avant intérêts, dépréciations et amortissements	849.593	773.457
Résultat avant impôts des activités poursuivies	552.903	537.460
Résultat net	529.501	535.001
Résultat net part du groupe	506.135	535.117
Résultat global	680.033	405.252

4.3 Autres informations

<i>(en milliers de rials du Qatar)</i>		
	Exercice clos le 31/12/2017	Exercice clos le 31/12/2016
Trésorerie et équivalents de trésorerie du groupe	(35.535)	(25.032)
Endettement net	4.684.279	3.696.000

5. RESTRICTION CONCERNANT L'OFFRE A L'ETRANGER

L'Offre est faite exclusivement en France ainsi que cela est mentionné dans la section 2.8 intitulée "Restrictions concernant l'Offre à l'étranger" de la Note d'Information Conjointe.

6. ATTESTATION DE LA PERSONNE RESPONSABLE DE L'INFORMATION RELATIVE A MANNAI

"J'atteste que le présent document, qui a été déposé auprès de l'Autorité des marchés financiers le 27 novembre 2018 et qui sera diffusé au plus tard la veille du jour de l'ouverture de l'offre publique de retrait, comporte l'ensemble des informations requises par l'article 231-28 du Règlement général de l'Autorité des marchés financiers et par son instruction n°2006-07, dans le cadre de l'offre publique de retrait suivie d'un retrait obligatoire initiée par Mannai Corporation QPSC et visant les actions de la société Gfi Informatique. Ces informations sont, à ma connaissance, conformes à la réalité et ne comportent pas d'omission de nature à en altérer la portée."

Mannai Corporation Q.P.S.C.

Représentée par Monsieur Alekh Grewal en qualité de *Group Chief Executive Officer*, dûment habilité.

ANNEXE

Comptes consolidés non audités au 30 septembre 2018 de l'Initiateur

INTERIM CONDENSED CONSOLIDATED FINANCIAL STATEMENTS FOR THE NINE MONTH PERIOD ENDED SEPTEMBER 30, 2018

INTERIM CONDENSED CONSOLIDATED STATEMENT OF FINANCIAL POSITION As at September 30, 2018

	September 30, 2018 QR '000 (Unaudited)	December 31, 2017 QR '000 (Audited)
ASSETS		
Current assets		
Bank balances and cash	583,834	362,766
Accounts receivable and prepayments	4,010,439	3,004,999
Due from related parties	32,497	28,398
Inventories	1,834,667	2,083,036
Total current assets	6,461,437	5,479,199
Non-current asset		
Accounts receivable and prepayments	297,910	244,354
Due from related parties	49,845	38,987
Financial assets - equity instruments	82,734	38,716
Investment in joint venture companies	17,991	16,991
Investment in associate companies	1,247,131	1,248,323
Goodwill and other intangible assets	4,361,558	3,785,035
Property, plant and equipment	734,024	621,298
Investment properties	76,054	80,224
Deferred tax assets	103,895	35,268
Total non-current assets	6,971,142	6,109,196
TOTAL ASSETS	13,432,579	11,588,395
LIABILITIES AND EQUITY		
Liabilities		
Current liabilities		
Bank overdrafts	722,260	385,164
Interest bearing loans and borrowings	2,220,221	2,113,609
Due to related parties	4,430	5,280
Accounts payable and accruals	3,166,836	3,284,101
Total current liabilities	6,113,747	5,788,154
Non-current liability		
Deferred tax liabilities	13,614	9,571
Interest bearing loans and borrowings	3,828,703	2,548,272
Accounts payable and accruals	506,840	148,798
Provision for employees' end of service benefits	326,608	311,913
Total non-current liabilities	4,675,765	3,018,554
Total liabilities	10,789,512	8,806,708
Equity		
Share capital	456,192	456,192
Legal reserve	1,083,456	1,083,456
Acquisition reserve	(895,823)	(588,058)
Other reserve	(6,551)	(371,203)
Foreign currency translation reserve	(36,280)	20,178
Proposed dividend	-	182,477
Retained earnings	2,022,491	1,892,419
Equity attributable to shareholders of the Company	2,623,485	2,675,461
Non-controlling interests	19,582	106,226
Total equity	2,643,067	2,781,687
TOTAL LIABILITIES AND EQUITY	13,432,579	11,588,395

These interim condensed consolidated financial statements were approved by the Board of Directors and authorised for issue on October 30, 2018

Sheikh Suhaim Bin Abdulla Bin Khalifa Al-Thani
Vice Chairman

Alekh Grewal
Director and Group Chief Executive Officer

INTERIM CONDENSED CONSOLIDATED STATEMENT OF PROFIT OR LOSS For the nine month period ended September 30, 2018

	September 30, 2018 QR '000 (Unaudited)	September 30, 2017 QR '000 (Unaudited)
Revenue	7,685,972	4,439,801
Direct costs	(5,844,701)	(3,387,106)
Gross profit	1,841,271	1,052,695
Other income	110,394	168,465
Share of profit from associates and joint venture companies	31,087	52,746
General and administrative expenses	(918,571)	(502,838)
Selling and distribution expenses	(393,613)	(265,450)
Profit before interest, tax, depreciation and amortisation	670,568	505,618
Finance costs	(224,053)	(120,915)
Depreciation and amortisation	(159,581)	(91,077)
Profit before tax	286,934	293,626
Income tax	(65,923)	(16,587)
Net profit for the period	221,011	277,039
Attributable to:		
Shareholders of the Company	221,362	276,779
Non-controlling interests	(351)	260
	221,011	277,039
Earnings per share:		
Basic and diluted earnings per share attributable to shareholders of the Company (QR)	4.85	6.07

INTERIM CONDENSED CONSOLIDATED STATEMENT OF PROFIT OR LOSS AND OTHER COMPREHENSIVE INCOME For the nine month period ended September 30, 2018

	September 30, 2018 QR '000 (Unaudited)	September 30, 2017 QR '000 (Unaudited)
Net profit for the period	221,011	277,039
Other comprehensive income		
Items that may be reclassified subsequently to profit or loss		
Foreign currency translation differences	(57,104)	165,810
Items that will not be reclassified subsequently to profit or loss		
Net changes in fair value of employees benefit reserve	(1,758)	-
Other comprehensive (loss)/income - net of tax	(58,862)	165,810
Total comprehensive income for the period	162,149	442,849
Attributable to:		
Shareholders of the Company	163,488	442,589
Non-controlling interests	(1,339)	260
	162,149	442,849